

Lieux de formation

Centre régional du Cnam de La Réunion
Antenne Centre national de l'entrepreneuriat de La Réunion
18, rue Claude Chappe ZAC 2000
97420 LE PORT
Tel. 0262 42 28 37
Fax : 0262 55 68 27

Chambre de Métiers et de l'Artisanat Région Ile de la Réunion
URMA Centre de Formation de Ste Clotilde
Avenue Stanislas Gimart
97490 SAINTE CLOTILDE
Tel. 0262 29 32 00 - Fax : 0262 28 56 66

Chambre de Métiers et de l'Artisanat Région Ile de la Réunion
URMA Centre de Formation de Saint Pierre
65, rue du Père Lafosse
97410 SAINT PIERRE
Tel. 0262 96 12 65 - Fax : 0262 35 31 17

Chambre de Métiers et de l'Artisanat Région Ile de la Réunion
URMA Centre de Formation de St Gilles-les-Hauts
1, route de l'Eperon
97435 SAINT GILLES-LES-HAUTS
Tel. 0262 55 68 55 - Fax : 0262 55 61 10



Centres Cnam à la Réunion

Centre régional du Cnam de La Réunion
18 rue Claude Chappe ZAC 2000 - 97420 LE PORT
Tél. 0262 42 28 37 - Fax : 0262 55 68 27
info@cnam.re
du lundi au jeudi de 8h15 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
et le vendredi de 8h15 à 12h15

Centre d'enseignement de St Louis
Contact : Stéphanie LATCHOUMY
slatchoumy@cnam.re - 0692. 69 02 36
18, rue Marius et Ary Leblond - 97450 SAINT-LOUIS
tél. : 0262. 55 90 69 - fax : 0262. 55.90 46
permanences de 15h00 à 21h00 du lundi au vendredi
et de 8h00 à 12h00 le samedi matin

Renseignements et inscriptions

INSCRIPTIONS

- Date limite de dépôt des dossiers de candidature : le **16 septembre 2011**
- Entretiens de pré-sélection (admissibilités) : semaine du **19 septembre 2011**
- Sélection des candidats admis à la session 2011-2012 : le **30 septembre 2011**

voir calendrier au recto

Après avoir pris connaissance des modalités de formation et de son déroulement, téléchargez le dossier de candidature à la session 2011-2012 du *Titre Entrepreneur de petite(s) entreprise(s)* sur le site www.cnam.re en prenant soin de renseigner rigoureusement chacune des rubriques de votre dossier.

Cette procédure sans engagement ne vaut pas admission. **Un entretien de motivation** avec un jury d'admission composé de référents de la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat et du centre régional du Cnam conditionnera votre sélection. A l'issue de votre sélection définitive, vous devrez procédez à votre inscription auprès du centre régional du Cnam en rapportant au service accueil l'ensemble des pièces décrites ci-dessous.

Retournez le dossier de candidature (avant le 16 septembre 2011) à :

Chambre régionale des Métiers et de l'Artisanat de La Réunion
Service Formation à l'attention de Mr. André LEOCADIE
42, rue Jean Cocteau - Champ Fleuri
97490 SAINTE CLOTILDE

Pour tout renseignement, contactez le service accueil du centre régional du Cnam :
♦ par téléphone au 0262.42.28.37
♦ par mail à : info@cnam.re
♦ horaires d'ouverture au public : du lundi au jeudi de 8h15 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le vendredi de 8h15 à 12h15.
ou le service Formation de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Réunion :
♦ par téléphone au 0262.21.04.35 / 0262. 96.12.69
♦ par mail à : andre.leocadie@cm-reunion.fr

Pièces à fournir

- un CV détaillé à jour
- une lettre de motivation
- photocopie des diplômes obtenus
- l'attestation d'emploi (téléchargeable sur www.cnam.re) ou dernier bulletin de salaire
- l'attestation d'enregistrement auprès de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et/ou relevé K-bis de moins de 3 mois
- Pour les demandeurs d'emploi : historique d'inscription de pôle emploi de moins de 15 jours faisant apparaître la catégorie de demandeur d'emploi
- un justificatif de la couverture sociale
- photocopie de la carte d'identité (ou titre de séjour pour les personnes de nationalité étrangère)
- 2 photographies d'identité récentes au format 3,5 x 4,5 cm portant, au dos, votre nom et la formation
- photocopie des attestations de réussite à des UE obtenues dans d'autres centres régionaux

Centre d'enseignement de St Benoît
Contact : Flora KERALDY
fkeraldy@cnam.re
1, rue Sully Brunet - 97470 SAINT-BENOIT
permanences de 16h30 à 21h00 du lundi au vendredi

Pour en savoir plus, consultez notre site www.cnam.re

TITRE PROFESSIONNEL III

CPN45 - code NSF : 310

Entrepreneur de petite(s) entreprise(s) (308 h) option DEVELOPPEUR D'ACTIVITE NOUVELLE

Titre professionnel Bac + 2 avec **60 crédits ECTS**

Titre enregistré sur demande au Registre National de la Certification Professionnelle (RNCP) : arrêté publié au JO du 21 avril 2009. Habilitation pour 3 ans.



Entrepreneur de petites entreprises option développeur d'activités

Acquérir les méthodes et les repères disciplinaires essentiels pour conduire un projet de développement d'activité au sein d'une petite entreprise ou d'une entreprise artisanale.

Calendrier¹

Dépôt de candidature avant le² : 16 sept. 2011
Entretiens de pré-sélection :
• formation **initiale** : 19 septembre 2011
• formation **continue** : 21 et 22 sept. 2011
Sélection des candidats pour la session 2011-2012 : 30 septembre 2011

Début des cours : lundi 14 novembre 2011

- **Enseignements** : du 14 novembre 2011 au 29 juin 2012
- **Interruption des cours** : du 12 déc. 2011 au 13 janvier 2012 inclus / du 12 au 16 mars 2012 inclus
- **Jury de valorisation** : semain du 2 juillet 2012

¹ A titre indicatif, les dates ci-dessus étant susceptibles de subir des modifications en cours d'année.

² téléchargeable sur www.cnam.re

Public et pré-requis

Formation initiale (en apprentissage) ou formation continue.

Artisans, conjoints d'artisans, salariés, auxiliaires familiaux, demandeurs d'emploi.
Chef d'entreprise ou chef de projet ayant à piloter la mise en oeuvre d'une activité nouvelle au sein de l'entreprise (par diversification, développement interne ou externe par essaimage).

le cnam

Ile de La Réunion

Conservatoire National des Arts et Métiers

18 rue Claude Chappe ■ ZAC 2000 ■ BP 274 ■ 97827 ■ Le Port Cedex
tél. 0262 42 28 37 ■ fax 0262 55 68 27 ■ info@cnam.re ■ www.cnam.re



Formation en partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de La Réunion dans le cadre de l'**Université Régionale des Métiers de l'Artisanat.**



2011-2012

mise à jour le 01/09/2011

Objectifs

Ce titre professionnel favorise le transfert des connaissances acquises en compétences directement exploitables sur le terrain. Son originalité est de conjuguer apports de connaissances et mise en application effective dans le cadre de votre projet. Optimiser la concrétisation d'un projet, et suivre un parcours conduisant au TEPE, permet de développer et reconnaître des compétences en alternant temps de formation et temps d'application en situation réelle.

Pour développer une nouvelle activité au sein d'une entreprise ou bien créer une nouvelle entreprise/activité, l'Entrepreneur développe ses compétences dans les quatre fonctions suivantes, chacune étant constituée d'activités clé à maîtriser :

- 1. Construire une décision et assurer une veille stratégique**
 - Animer une veille combinée sur les plans juridique, technologique et concurrentiel ;
 - Définir, mettre en oeuvre et contrôler la stratégie du projet de création en lien avec sa production, ses services et ses environnements ;
 - Construire la structure contractuelle et juridique adaptée au projet, à l'activité et à sa pérennité ;
 - Repérer, analyser et traiter les dysfonctionnements en lien avec la stratégie du projet.
- 2. Concevoir et conduire un projet de création d'entreprise/activités**
 - Concevoir la mise en oeuvre opérationnelle du projet à partir de la stratégie et des objectifs définis en amont (avant-projet et conception) ;
 - Arrêter les choix techniques, économiques et budgétaires adaptés au projet ;
 - Mettre en oeuvre, stimuler, coordonner et contrôler le projet ;
 - Assurer le développement du projet en vu de sa pérennisation.

- 3. Manager des ressources et contrôler l'activité**
 - Définir la communication stratégique du projet et assurer sa présentation auprès des partenaires, financeurs et clients ;
 - Gérer les ressources humaines ;
 - Contrôler et gérer les flux financiers ;
 - Animer l'équipe autour du projet ;
 - Etre force de proposition pour positionner un nouveau projet en cohérence avec la stratégie globale de l'entreprise.
- 4. Animer des réseaux de partenaires internes et externes**
 - Respecter et faire respecter les réglementations en vigueur ;
 - Construire et entretenir des réseaux pertinents pour le projet et sa pérennité ;
 - Animer le développement commercial du projet ;
 - Contrôler la qualité des fournisseurs, sous-traitants et experts.

Conditions d'accès

- Etre titulaire du baccalauréat ou justifier du niveau bac ;
 - Avoir passer l'entretien de pré-sélection avec succès ;
 - Etre porteur d'un projet de création ou de développement d'une activité nouvelle au sein d'une entreprise ;
- VAE (validation des acquis de l'expérience) / VES (infos au centre régional du Cnam)
 - Etre inscrit à la Chambre Régionale des Métiers de l'Artisanat et/ou au RCS ;
 - Pour les demandeurs d'emploi, être inscrit à pôle emploi.

Contenu pédagogique

Retrouvez le contenu de chaque unité d'enseignement sur www.cnam.re

Le parcours de formation représente 44 jours (308h) répartis sur une période d'activité professionnelle de 8 mois, permettant une alternance entre la formation et le développement du projet en situation réelle et articulant :

- 17 jours de face-à-face pédagogique ;
- 27 jours de travail personnel encadré d'application pratique.

Le TEPE est construit autour de 8 unités, dont :

- 1 unité d'activité pour conduire le projet (la bonne pratique pour entreprendre - 23 jours) ;
- 7 unités d'activité pour des acquisitions nécessaires à la réalisation du projet (les bonnes questions pour entreprendre - 21 jours)

calendrier

Intitulé de l'UE	Code	ECTS	Modalité						
La bonne pratique pour entreprendre									
AGIR Développeur ¹ : comment construire et mener mon projet de développeur d'activité ? En relation directe avec le projet de développement d'activité, ce module permet d'utiliser la méthode AGIR pour favoriser : • l'identification du périmètre du projet ; • le repérage du chemin à parcourir ; • la conduite professionnelle et maîtrisée du projet.	UAEN91	16	TP						
Les bonnes questions pour entreprendre									
2 modules MODE D'EMPLOI									
GRH / Management : comment évaluer les compétences nécessaires à mon projet ? ²	UAEN09	2	cours + TP						
Management de projet : comment piloter mon projet ? ²	UAEN11	2	cours + TP						
5 modules REPERES DISCIPLINAIRES									
Commercial : comment organiser et développer mes ventes ? ²	UAEN01	2	cours + TP						
Gestion : comment positionner le projet dans la dimension économique de l'entreprise ? ²	UAEN06	2	cours + TP						
Management de proximité : comment rendre efficace mon management au quotidien ? ²	UAEN12	2	cours + TP						
Marketing – communication : comment mieux mettre en valeur et communiquer sur les atouts de mon projet, de mon produit, de mon entreprise ? ²	UAEN13	2	cours + TP						
Stratégie d'entreprise : pourquoi et comment l'analyse stratégique peut servir mon projet ? ²	UAEN14	2	cours + TP						

de novembre 2011 à juin 2012

: cours du soir en présentiel - : cours en journée en présentiel - : enseignement ouvert à distance - : regroupements et ressources pédagogiques sur la plateforme *Plei@d* - : examen (évaluation sur table) - : examen (dossier à rendre) - : examen (présentation orale)

¹ L'apprentissage est basé sur AGIR, outil informatique simple et opérationnel de conduite de projet, mobilisant deux méthodes : AGIR Projet (gestion de projet) et AGIR Compétences (gestion des compétences). Un expert-projet accompagne le participant sur le déroulé des méthodes AGIR Projet et AGIR Compétences, et évalue le travail réalisé. Le module AGIR Développeur se répartit sur quatre grandes séquences qui jalonnent l'avancement de votre projet :

- Séquence 1** : formalisation du projet (4 jours)
- Séquence 2** : gestion du projet (6 jours)
- Séquence 3** : suivi du projet (9 jours)
- Séquence 4** : évaluation du projet (4 jours)

² Chacun des modules proposés se déroule de façon identique, alternant deux jours non consécutifs de face-à-face pédagogique et un jour de travail personnel encadré d'application pratique (3 jours - 21h).

- Jour 1** (en présentiel) : apports de notions et méthodes essentielles en relation avec la question posée, préparation du travail d'application à réaliser pour le jour 3.
- Jour 2** (en autonomie guidée) : transfert des connaissances acquises dans la réalité du projet à partir d'un travail personnel encadré d'application pratique.
- Jour 3** (en présentiel) : présentation individuelle des travaux d'application, synthèse du module autour des facteurs clés de succès et des écueils à éviter, remise au participant d'un mémo complet.

Les + de la formation

- une formation homologuée inscrite au RNCP ;
- l'acquisition de savoirs et méthodologies applicables à un véritable projet en situtaion réelle ;
- une formation de 6 mois qui débouche sur une certification de niveau Bac+2 ;
- une équipe pluridisciplinaire de professionnels et de formateurs agréés par l'établissement national ;
- une possibilité de raccourcir votre parcours avec la VAE et/ou la VES ;
- des unités d'enseignement capitalisables à vie !

Equipe pédagogique

DIRECTION NATIONALE Cnam
Jean-Claude BOULY,
Directeur de l'Ecole Management & Société du Cnam

DIRECTION REGIONALE Cnam
Amand BENARD,
Directeur du centre régional de La Réunion
Jean VIRACAOUNDIN,
Responsable pédagogique, FPA
Christophe D'ANDREA,
Resp. Communication, Coordinateur adm^{if}.

ENSEIGNANTS Cnam
Christian DAVE,
Expert projet, Professeur d'Université en SE
André SCHACHERER,
Directeur de centre de formation
Grégoire CHEVRANT-BRETON,
Formateur en comptabilité et gestion
Pierre FOURNIER,
Formateur en marketing et communication
Anil CASSAM CHENAI,
Consultant chef de projet ingénieur R&D

Déroulement de la formation

Les cours se déroulent du lundi au vendredi en journée de 7 heures.
Chaque unité d'enseignement demande entre 6 et 8 heures de travail par semaine.

Les modules suivants se dérouleront à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de La Réunion :

- UAEN91 et,
- tous les Jours 2 des 7 autres modules.

Les modules suivants se dérouleront au centre régional du Cnam de La Réunion :

- les Jours 1 et Jours 3 des 7 modules *les bonnes questions pour entreprendre* ,

Le planning est consultable sur le site www.cnam.re en vous connectant à votre espace personnel avec les codes d'accès fournis le jour de l'inscription.

Examens

Pour chaque module, il y a 2 modalités d'évaluation l'une à l'écrit, l'autre à l'oral.

- Pour chacun des 2 modules MODE D'EMPLOI (UAEN09 et UAEN11) :
 - écrit : note de synthèse issue de l'outil informatique AGIR (non rédigée) ;
 - oral : restitution devant le groupe en jour 3.
- Pour chacun des 5 modules REPERES DISCIPLINAIRES (UAEN01, UAEN06, UAEN12, UAEN13 et UAEN14):
 - écrit : note de synthèse de 3 à 4 pages à rédiger ;
 - oral : restitution devant le groupe en jour 3.
- AGIR Développeur (UAEN91) :
 - écrit : rapport méthodologique issu de l'outil informatique AGIR (non rédigé) ;
 - oral : restitution devant un jury de valorisation en fin de formation.

Les résultats sont communiqués après la délibération du jury de délivrance et sont consultables en ligne sur www.cnam.re en vous connectant à votre espace personnel ou au centre régional du Port.
Aucun résultat n'est communiqué ni par téléphone ni par e-mail.

Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat

Accompagnateurs CRMA

Nicole ETHEVE,
Directrice régionale de la formation
André LEOCADIE,
Chargé de mission DRF et Coordinateur
Philippe VERGOZ,
Responsable antenne Est CMA et référent créateur d'entreprise
Philippe RAMIN,
Chargé de mission DRF antenne Sud CMA

Isabelle HOAREAU,
Irène DE CAMBIAIRE,
Baskaran ANANDA,
Christian AUFAURE,
Jimmy LEONG CHONG,
Louqman AMODE,
Raymond VAITILINGOM,
Françoise LAMBERT,
Virginie FONTAINE,
Jean SIDURON,
Françoise SOURIS

Conditions de délivrance

Pour les candidats ayant suivi les UE du **Titre professionnel de niveau III Entrepreneur de petite(s) entreprise(s)**, le titre leur sera délivré s'ils remplissent l'ensemble des conditions ci-dessous :

- Avoir validé le rapport méthodologique AGIR (partie écrite) : une note strictement inférieure à 8/20 est **éliminatoire** ;
- Avoir validé la présentation du rapport méthodologique AGIR devant le jury de valorisation (partie orale) : une note strictement inférieure à 8/20 est **éliminatoire** ;
- Avoir validé chacun des 7 autres modules en ayant obtenu une moyenne (notes de synthèse écrites + restitutions orales) supérieure ou égale à 8/20. Plus d'une note strictement inférieure à 8/20 sur l'ensemble des 7 modules est **éliminatoire**.

Débouchés

- Direction ou fonction d'encadrement dans une petite entreprise ou une entreprise artisanale.

Codes des fiches ROME les plus proches :
M1302 : Direction de petite ou moyenne entreprise

Pour en savoir plus, consultez notre guide formations sur www.cnam.re et le site Internet du centre national de l'entrepreneuriat www.cne-cnam.fr www.artisanatpourentreprendre.fr

